

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

N° 038-2024

Séance du mercredi 27 novembre 2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 0

Nombre de votants : 13

Votes

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

21 novembre 2024,
affichée le 21 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON, BENYAHIA

Mrs. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Absents : Mme FONTAINE N., Mme TOUROLLE,
M.KRAWIEC, M.LAQUEUE, M.MAQUIN, M BRIZION

Secrétaire de séance : Mme Malika BENYAHIA.

Le procès-verbal du 21 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Objet : Travaux 2025- Demandes de subventions- Remplacement de lanterne LED - Eclairage public

Monsieur le Maire de la commune de Sault les Rethel expose que l'éclairage public concentre une grande partie de la consommation d'électricité ce qui en fait un poste non négligeable.

Considérant que la vétusté du parc d'éclairage public de la commune est notable et que cela constitue un vecteur de surconsommation d'énergie, le remplacement par du matériel innovant devient un véritable enjeu économique. Plus encore, il convient de considérer l'aspect sécuritaire que le remplacement constitue.

Considérant que le montant des travaux est estimé à 53 360€ HT, soit 64 032€ TTC ;

Considérant l'avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances réunies le 20 novembre 2024;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Le secrétaire de séance,
Malika BENYAHIA,



Le Maire
Michel KOCIUBA

